Centre Social et Culturel.
48/50, Place des Barolles
69230 SAINT-GENIS-LAVAL
☎04.78.56.74.80.
🖷 04.78.56.74.81
csc.stgenis@orange.fr
Site : www.csc-barolles.fr

REGLEMENT

ACTIVITES 2017/2018

Afin que les activités se déroulent dans les meilleures conditions possibles, nous vous informons que :

1) L'adhésion familiale est obligatoire (11 euros). Elle est valable du 01/09/2017 au 31/08/2018.
   Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation.

2) L'inscription se fait à l'année (paiement possible en plusieurs fois).
   Aucune inscription ne sera faite par téléphone ou auprès des intervenants
   Tout trimestre commencé est dû.

3) Possibilité de faire 2 séances d'essai.

4) Remboursement sur justificatif (certificat médical justifiant l'arrêt définitif, déménagement définitif)
   Pas de remboursement dans le cas d'une interruption temporaire.
   Tout trimestre commencé est dû.

5) Démarrage des activités à partir du 11 **septembre pour les enfants et du 18 septembre 2017 pour les adultes**.

Nom Prénom Lu et approuvé le

Centre Social et Culturel.
48/50, Place des Barolles
69230 SAINT-GENIS-LAVAL
☎04.78.56.74.80.
🖷 04.78.56.74.81
csc.stgenis@orange.fr
Site : www.csc-barolles.fr

REGLEMENT

ACTIVITES 2017/2018

Afin que les activités se déroulent dans les meilleures conditions possibles, nous vous informons que :

4) L'adhésion familiale est obligatoire (11 euros). Elle est valable du 01/09/2017 au 31/08/2018.
   Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation.

5) L'inscription se fait à l'année (paiement possible en plusieurs fois).
   Aucune inscription ne sera faite par téléphone ou auprès des intervenants
   Tout trimestre commencé est dû.

6) Possibilité de faire 2 séances d'essai.

6) Remboursement sur justificatif (certificat médical justifiant l'arrêt définitif, déménagement définitif)
   Pas de remboursement dans le cas d'une interruption temporaire.
   Tout trimestre commencé est dû.

7) Démarrage des activités à partir du 11 **septembre pour les enfants et du 18 septembre 2017 pour les adultes**.

Nom Prénom Lu et approuvé le